était employé de commerce et arrivait d'Amiens. Le premier payait un loyer de 5 fr. par semaine, le second un loyer de 4 francs.

Le locataire, M. Barthe, cabaretier, nous a dit :

« Je croyais que mes deux locataires se livraient à la fraude. Ils avaient des allées et venues si singulières.

« Je savais qu'Eveloy avait un parent très connu dans le monde de la contrebande.

« Mais jamais je n'avais cru que ces deux paillards étaient des voleurs ! »

Eveloy vivait en compagnie d'une femme qui est partie en voyage depuis quelques jours — en Belgique, paraît-il — et dont les inspecteurs de la brigade mobile attendent le retour... avec impatience

### *L'insuffisant gardiennage du Musée*

De toute cette affaire malheureuse un enseignement se dégage :

Comme nous l'avons dit à maintes reprises le gardiennage du Palais des Beaux-Arts est notoirement insuffisant.

Si dévoués que soient les gardiens actuels du Palais, il leur est matériellement impossible d'assurer de façon sérieuse le service qui leur est imposé.

Un gardien a, en général, deux ou trois grandes salles à surveiller.

La salle des Primitifs, où a été volé le panneau représentant Saint-Paul, est confiée à la garde de deux hommes qui se trouvent chacun à une extrémité, pour assurer en outre chacun le service d'un Pavillon et d'une salle.

Comme le triptyque auquel s'attaquèrent les voleurs est situé dans une encoignure insivible à un des gardiens, il suffit de s'assurer de l'inattention de l'autre pour effectuer le larcin.

Actuellement une partie du Musée de peinture et le Musée d'ethnographie sont fermés pour des travaux de classement et d'arrangement qu'on y effectue. Malgré cela, le gardiennage est encore insuffisant.

Un voleur aidé par un complice peut, avec un peu d'habileté, emporter des gravures de prix, dérober des toiles de petites dimensions, sans que personne y voie rien.

Cette déplorable situation est ancienne. L'administration municipale s'est contentée d'augmenter d'une ou deux unités l'équipe des gardiens, alors que c'est doubler le nombre de ceux-ci qui serait nécessaire

Il faudrait que chaque salle ait son gardien et qu'en outre, un inspecteur surveille d'une façon imprévue toutes les salles sans attirer, par un uniforme spécial, l'attention des visiteurs. Jadis, la police de Sûreté envoyait chaque jour un de ses agents effectuer des rondes à l'intérieur du Musée. On a supprimé ce service et c'est bien dommage.

Il faut enfin qu'on le sache. Le Palais des Beaux-Arts est, de par le manque de gardiens, à la merci d'une bande de coquins un peu audacieux. Des mesures urgentes sont nécessaires. Le tableau qu'on a volé cette semaine vaut 2 ou 3 mille francs. Mais il est des œuvres de cinquante ou cent mille francs, dont la valeur artistique est considérable, qui sont exposées à subir le sort de l'infortuné Saint-Paul.

Le bruit que le Musée de Lille est ouvert aux cambrioleurs ne tardera pas à se répandre. Le vol des médailles de l'an dernier, la détérioration d'une toile par un maniaque, sont des événements qui se sont ébruités et auxquels le vol du primitif va rendre vigueur.

Si la municipalité ne veut pas encourir plus longtemps la très grave responsabilité de livrer nos collections artistiques aux malfaiteurs, elle doit prendre sur le champ la résolution d'organiser un gardiennage effectif, nombreux. Cela coûtera cher sans doute. Les trésors d'art en valent la peine. Et puis nos édiles ont dépensé, ailleurs, bien plus d'argent inutilement.

ALEX WILL.

# Les sessions extraordinaires

## DES CONSEILS GÉNÉRAUX

### UN ARRET DU CONSEIL D'ETAT

Paris, 30 avril. — Il s'agit d'une question d'administration départementale qui a un sérieux intérêt pratique.

On sait que, sur l'initiative des deux tiers de ses membres en exercice, un conseil général peut se réunir en session extraordinaire.

Mais l'ordre du jour de cette session est limité. Le Conseil d'Etat en effet, dans un arrêt du 5 avril 1889, qui a fait jurisprudence, a déclaré que ce droit conféré par la loi aux deux tiers des conseillers généraux d'un département implique nécessairement l'accord préalable qui a dû s'établir entre eux sur l'objet de la réunion. L'ordre du jour se trouve donc constitué et le conseil général ne pourrait pas mettre en délibération des matières qui n'y étaient pas comprises et sur lesquelles n'avait pu porter l'accord intervenu.

Mais qu'arrivera-t-il si, le jour de la réunion, se présente une question d'une urgence exceptionnelle dont l'administration a le devoir de saisir immédiatement l'assemblée départementale ?

C'est ce qui est advenu au conseil général d'Ille-et-Vilaine où il y avait lieu de voter un crédit en vue de la stérilisation des eaux des écoles normales, menacées par une violente épidémie de fièvre typhoïde.

Le préfet saisit le conseil général qui vota le crédit.

Mais un membre de l'assemblée départementale a protesté devant le Conseil d'Etat.

Le commissaire du gouvernement Riboulet a fait remarquer qu'il y avait là un véritable corollaire du droit qui appartient au préfet d'instruire les affaires intéressant le département.

Le Conseil d'Etat a reconnu la validité de la délibération. Son arrêt déclare que les règles établies par l'article 24 de la loi du 10 août 1871 pour la réunion en session extraordinaire des conseils généraux ne faisaient pas obstacle au droit du préfet de saisir le conseil général, au cours de la session extraordinaire, bien que les travaux d'assainissement aux écoles normales n'eussent pas été mentionnés dans l'arrêté de convocation, d'une proposition tendant à l'adoption de mesures urgentes rendues nécessaires par une épidémie.

# M. Caillaux parlera au Banquet Radical du 17 mai

### PRESIDE PAR M. ÉMILE COMBES

Sous ce titre, nous lisons dans l'« Action » :

« On sait que M. Barthou, président du Conseil, qu'accompagneront MM. Stéphen Pichon, ministre des affaires étrangères ; Klotz, ministre de l'intérieur, et Henry Chéron, ministre du travail, doit prononcer dimanche prochain, à Caen, un grand discours politique, qui sera comme la préface de la rentrée parlementaire

Le bureau du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste avait eu d'abord l'intention de fixer également au dimanche 4 mai le banquet annuel du Parti, auquel sont conviés tous les élus et les délégués des fédérations et des comités

Nous croyons savoir que cette manifestation a été ajournée au 17 mai prochain.

Elle sera présidée par M. Emile Combes, ancien président du Conseil, et un autre ancien président du Conseil, M. Caillaux y prendra la parole en qualité de président de la gauche radicale de la Chambre.

C'est dire que la manifestation radicale du 17 mai ne passera pas inaperçue.

J. P. »

# LE TARIF DOUANIER AMERICAIN

Washington, 30 avril. — La discussion générale de la loi revisant le tarif douanier américain n'a pas révélé l'attitude de la majorité de la Chambre des représentants vis-à-vis des clauses dites « administratives ».

La plupart des gouvernements européens ont fait des observations motivées sur ces clauses.

Les démarches du gouvernement français ont été des premières, elles confirment encore.

L'ambassadeur de France s'est, en particulier, élevé contre la clause relative à la préférence en faveur de marchandises importées sous pavillon américain et contre celle qui aurait pour effet de contraindre les vendeurs à montrer leurs livres, les commissionnaires à révéler leurs commettants.

Bien que les détaxes prévues du nouveau tarif soient en général favorables au commerce d'importation, il se préoccupe aussi de ceux des artistes français qui sont proportionnellement moins favorisés et de la marge à obtenir en ce qui concerne l'exactitude des déclarations de valeur.

La discussion par articles doit continuer aujourd'hui à Washington. On arrivera sans doute aux clauses dites « administratives » avant la fin de la semaine. La discussion au Sénat paraît devoir être beaucoup plus longue et plus serrée.

# Les cambrioleurs de gares

Paris, 30 avril. — A la suite d'une minutieuse enquête faite par M. Dantel, commissaire de police de la première brigade mobile, au sujet du cambriolage de la gare de Chaville, deux nouvelles arrestations ont été opérées hier dans cette localité. Deux jeunes gens de vingt-trois ans, Legot dit Roger, menuisier, et François Lacroix, ébéniste, que des témoins avaient remarqués au milieu de la bande des tapageurs nocturnes, ont été appréhendés chez leurs parents au lever du jour. Le premier a reconnu qu'il avait prêté un revolver à son ami Eugène Beaulier ; le second a déclaré avoir tiré des coups de revolver en l'air, tandis qu'un genou à terre un autre de ses camarades, nommé Schwartz, visait le chef de gare, M. Perrier. Dans un jardin on a retrouvé les deux revolvers dont Lacroix prétend s'être servi pour tirer en l'air. Une confrontation a eu lieu ensuite entre les quatre individus arrêtés. Schwartz s'est mis à genoux pour mieux viser le chef de gare ; il l'a nettement avoué ; mais il a ajouté que, pris de poisson, il n'avait plus souvenance de ce qui s'était passé. « Je n'avais, en tout cas, aucune intention criminelle », s'est-il écrié en pleurant.

En résumé, cinq jeunes gens de Chaville, amis de Beaulier et de Schwartz, inculpés de port d'armes prohibées, ont été invités à se tenir à la disposition du parquet de Versailles. Jusqu'à présent on n'a pu relever aucune corrélation entre l'attentat de Chaville et le cambriolage de la gare de Sèvres (rive gauche).

# LES PUISSANCES & LE MONTENEGRO

# QUE VONT DECIDER LES AMBASSADEURS ?

**Devant l'attitude comminatoire de l'Autriche, l'Europe lui donnerait mandat d'agir en son nom contre le Monténégro et l'on espère que le conflit restera localisé.... à condition que la Russie reste neutre.**

La situation est sérieuse.

Les ambassadeurs de Londres se trouvent aujourd'hui devant une décision prise.

Cette décision, à laquelle l'Autriche-Hongrie s'est arrêtée au cours d'un conseil de couronne et que nous avons fait connaître, ne permet plus à la monarchie de reculer. Elle est belliqueuse ; déjà des préparatifs faits : les frontières du Sud sont fermées. Cattaro est évacué par la population ; les autorités militaires ont pris possession des lignes de chemins de fer menant vers le Monténégro ; ministre de la monarchie à Cettigne rappelé, les corps d'armée de Temesvar, Serajevo, d'Agram ont reçu des ordres d'Autriche vont commencer l'action, dès ce soir.

Pour hier même on s'attendait à un ultimatum autrichien ou austro-autrichien au Monténégro. On ne sait encore de façon certaine si l'Italie restera neutre, joindra ses troupes à celles de l'Autriche ou débarquera des troupes en Albanie, à Valona, d'où elle serait plus prête à partir.

***

Aujourd'hui se tiennent donc à Londres une conférence des ambassadeurs, la dernière tentative diplomatique.

Éviter le conflit austro-monténégrin, c'est impossible, si le Monténégro ne cède pas au dernier moment.

Si les puissances veulent préserver avant tout la paix européenne, elles devront porter leur effort sur la localisation du conflit. Sir Edward Grey, dit une dépêche, travaille tout pour que l'union des puissances reste à cette suprême épreuve. » Les obstacles sont considérables : les Serbes sont décidés à la cause commune avec les Monténégrins ; la Russie a par deux fois averti l'Autriche-Hongrie de prendre garde aux conséquences d'une action prématurée.

N'annonçons on croit pouvoir espérer que se limitera à un conflit austro-monténégrin ou, malheureusement, à un conflit austro-serbo-monténégrin. Les puissances offriraient à l'Autriche et adopteraient la seule action qui permettrait de limiter les conséquences, soit qu'elle lui donner mandat d'agir en son nom le Monténégro au nom de l'Europe.

### L'ULTIMATUM AUTRICHIEN AU MONTENEGRO

Vienne, 30 avril. — D'après les journaux viennois, « le gouvernement austro-hongrois attend aujourd'hui la réponse définitive de l'Italie, en ce qui concerne l'action commune à entreprendre contre le Monténégro.

» Si l'accord est complet entre Vienne et Rome, un ultimatum sera présenté aujourd'hui même à Cettigne, fixant au Monténégro, pour évacuer Scutari, un délai qui expirera vendredi ». — (*L'Informat.*)

### LA CONFERENCE DES AMBASSADEURS

La discussion d'aujourd'hui

Londres, 30 avril. — La conférence se réunit demain et l'on se perd en conjectures sur ce qui y sera décidé. Dans les milieux bien informés, on est d'accord cependant sur ce point : Les ambassadeurs chercheront d'abord à donner à l'Autriche un prétexte valable lui permettant de ne pas agir et, s'ils n'y parviennent pas, ils donneront alors à l'Autriche une sorte de mandat lui permettant d'agir au nom de l'Europe. Mais cette dernière solution, très dangereuse, ne sera envisagée qu'en désespoir de cause.

### A L'AMBASSADE D'AUTRICHE

Paris, 30 avril. — A l'ambassade d'Autriche-Hongrie, on nous déclare que l'on n'a reçu confirmation ni démenti du rappel du ministre de la monarchie à Cettigne.

On n'a aucune nouvelle au sujet de l'ultimatum.

## L'attitude de la Russie

Du correspondant du *Temps* :

Saint-Pétersbourg, 30 avril. — On montre encore de la réserve dans les cercles officiels en ce qui concerne le coup d'Etat d'Essad pacha, et l'on ne considère pas qu'il doive remettre en question des à présent la décision de l'Europe en ce qui concerne Scutari. Toutefois on commence déjà à tenir compte du mouvement nettement albanais qui se produit.

C'est pourquoi la diplomatie russe ne croit pas qu'il y a lieu de se hâter pour mettre en application les décisions de Londres à propos de Scutari, et elle est d'avis qu'aucune pression immédiate, militaire surtout, ne s'impose, les puissances ayant tous les moyens pacifiques pour faire respecter leur volonté quand il sera nécessaire.

Le gouvernement russe a fait connaître ce point de vue à Vienne, et il y a fait remarquer que si on ne prenait pas en considération les événements d'Albanie, les puissances se verraient peut-être plus tard obligées non seulement de reviser la question de Scutari, mais de considérer comme non avenues avec les décisions qu'elles prendraient maintenant.

La Russie a chargé son représentant à Cettigne de conseiller au roi Nicolas de ne pas tarder à répondre à la note des puissances pour éviter des démarches isolées de l'Autriche.

Les journaux annoncent que le roi Nicolas vient d'envoyer une lettre autographe au tsar, et ils ajoutent que la réponse qui sera faite par l'empereur décidera l'attitude du Monténégro.

## L'Autriche patienterait encore

### LES MESURES COMMINATOIRES CONTRE LE MONTENEGRO NE SERAIENT PAS MOTIVÉES PAR L'OCCUPATION DE SCUTARI

Le correspondant du « Temps » télégraphie l'information suivante que nous reproduisons à titre documentaire :

Vienne, 30 avril. — Je suis à même de vous assurer de la façon la plus catégorique que l'Autriche ne fera connaître ses résolutions et, a fortiori, ne pose deux à des actes d'exécution qu'après avoir reçu :

1. La réponse du Monténégro.

2. Le compte-rendu de la réunion des ambassadeurs qui doit se tenir ce jour.

On doit donc considérer comme nulles et non avenues les notes publiées par les journaux et aussi les déclarations de certaines personnalités militaires, par exemple celle du général Conrad von Hötzendorf qui, lors de son arrivée, parlait ouvertement de la campagne de l'Autriche pour demain.

Tout cela est complètement inexact.

Par contre, l'Autriche a prise des différentes mesures préliminaires comminatoires à l'égard du Monténégro.

La première de ces mesures se réfère à l'incident plutôt secondaire dont a été victime l'attaché militaire autrichien le 21 avril dernier.

Le roi du Monténégro ayant pour quelques heures fermé la frontière, la route de Cattaro avait été coupée d'une tranchée. Cette tranchée arrêta l'automobile de l'attaché militaire austro-hongrois, qui dut revenir en arrière.

Bien que la fermeture de la route et la tranchée aient rien d'ouvert en temps de guerre, le gouvernement autrichien exige l'ouverture d'une enquête et la punition des coupables.

Des excuses immédiates apportées au ministre d'Autriche-Hongrie par un haut fonctionnaire monténégrin.

On croit, le gouvernement impérial se montrait satisfait que les autorités monténégrines mettent des obstacles à l'enquête au sujet de la mort du Dr Dr... et à l'obliger de rappeler son consul à Durazzo et d'obliger du Monténégro la construction d'une chapelle commémorative au lieu de la Dr... a succombé.

Ces deux nouvelles permettent de démentir ce qu'on avait hier soir dans la presse, savoir que le ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigne aurait été rappelé. Il n'est pas question de ce rappel pour le moment.

### LA SOLIDARITÉ SERBO-MONTENEGRINE

Du correspondant du « Temps » :

Belgrade, 30 avril. — Dans les milieux officiels on déclare de la façon la plus nette que si le Monténégro est attaqué par terre par l'Autriche, la Serbie entrera aussitôt en campagne. On déclare pouvoir compter sur l'action de la Bulgarie.

### L'ITALIE APPUYERA L'AUTRICHE

Du correspondant du « Temps » :

Rome, 30 avril. — J'apprends de la source la plus sûre que si, malgré les efforts transatlantiques, l'Autriche-Hongrie intervient militairement contre le Monténégro, l'Italie interviendra également.

### LE PLAN AUTRICHIEN

Du correspondant du « Temps » :

Vienne, 30 avril. — Je tiens de très bonne source que si l'Autriche se décide à une démonstration militaire, ce n'est pas du côté de Scutari qu'elle la dirigera ; elle entrera dans le sandjak.

### L'AUTRICHE ET LA QUESTION DE COMPENSATIONS

Londres, 30 avril. — Au Foreign Office, on a l'impression que si le roi du Monténégro évacuait Scutari, l'Autriche serait immédiatement disposée à examiner la question des compensations territoriales.

On a donc confiance dans l'issue de la séance de jeudi.

L'opinion ainsi exprimée sur les dispositions plus conciliantes de l'Autriche-Hongrie se confirme d'un bruit qui court ici, c'est à savoir que le roi Nicolas, pour donner un gage de son esprit de conciliation, aurait fait savoir au ministre d'Autriche-Hongrie qu'il est prêt à renvoyer dans leurs foyers 15.000 de ses soldats.

## L'Allemagne n'interviendra que si la Russie s'en mêle

Berlin, 30 avril. — Dans plusieurs conversations avec des membres du corps diplomatique, le secrétaire d'Etat a fait connaître que la situation de l'Allemagne dans l'hypothèse d'un conflit était des plus claires.

1. Si le conflit est entre l'Autriche et les Etats balkaniques, l'Allemagne n'y interviendra pas ;

2. Si la Russie soutenait les Etats balkaniques, le casus foederis de la Triple-Alliance jouerait et l'Allemagne entrerait en scène.

### UNE INTERPELLATION DES SOCIALISTES ALLEMANDS

Berlin, 30 avril. — Le parti socialiste du Reichstag interpellera aussitôt après la rentrée, le gouvernement sur l'attitude qu'il compte prendre au cas où par suite du refus du Monténégro d'évacuer Scutari, des complications surgiraient entre l'Autriche et le Monténégro.

## LA SUSPENSION DES HOSTILITÉS

### LA PORTE EN DEMANDERAIT LA PROLONGATION

Constantinople, 30 avril. — On sait que la Porte, qui souhaite que les négociations de médiation traînent [illegible] intention de la [illegible] la convention [illegible] sous la forme d'un [illegible] paix.

# Carbonneau se défend

[illegible]

# Un commerçant se fit policier

### IL VOULAIT RETROUVER SON VOLEUR

Paris, 30 avril. — M. Charles Giss, courtier en bijoux, rue Cadet, qui a été victime dernièrement d'un vol de colliers de perles, a montré, pour découvrir son voleur, le zèle qui fait arrêter et recouvrer ses bijoux, des qualités de parfait détective.

Le 15 mars dernier, M. Giss avait confié trois rangs de perles à un certain Braun qui s'était offert à les vendre à une riche cliente. Mais Braun avait immédiatement après pris la fuite, abandonnant sa femme et ses enfants.

Cependant l'attitude de Mme Braun avant paru suspecte au bijoutier, ce dernier prit la résolution d'ouvrir lui-même une enquête. Il se fit méconnaissable et se rendit non loin du domicile de Mme Braun, dont il observa les faits et gestes.

Après trois jours de surveillance, M. Giss vit la femme de son voleur quitter son domicile, les poches légèrement bombées, et prendre avec ses enfants le rapide pour Vienne. Montant dans un compartiment voisin de celui qu'elle occupait, M. Giss arriva à Vienne sans avoir éveillé les soupçons de Mme Braun. Il s'adressa à la police qui hésita d'autant moins à arrêter Braun que ce dernier est déserteur de l'armée autrichienne.

M. Giss n'avait plus qu'à revenir à Paris et à saisir le parquet d'une plainte.

Chargé d'ouvrir une information, M. Pradel-Balade, juge d'instruction, vient de faire mettre en état d'arrestation trois prêteurs installés sur un grand boulevard, sous la raison sociale « Charley et Cie » ; ces individus, Tardyvel, Charles Eisenfard et Pelzinger, ont en effet versé vingt-trois mille francs à Braun en échange des trois rangs de perles volés.

Quant à M. Giss, il n'est pas resté inactif : il est arrivé à retrouver les perles vendues par « Charley et Cie ». Il est enfin reparti hier à Vienne dans le but de faire saisir les fonds que Braun a déposés dans les caisses d'une banque autrichienne.

# LE 1ER MAI

## A Paris et en Province

Paris, 30 avril. — Les dirigeants de la Confédération générale du Travail n'ont en cette année à fournir aucun effort pour obtenir le chômage des syndiqués à l'occasion du 1er mai : cette date coïncide en effet avec la fête de l'Ascension. Néanmoins, 133 meetings seront organisés dans Paris et la banlieue, et d'autres auront lieu dans 80 villes de province.

A tous ces meetings on protestera contre la loi de trois ans, et on réclamera l'application de la semaine anglaise.

## Les manifestations du 1er mai interdites dans la Somme

Nous lisons dans le *Progrès de la Somme* :

« Le fait à l'ordre du jour en ce moment, c'est le projet de loi de trois ans. Or, le gouvernement ne tolère aucune manifestation concernant cette question.

Dans ces conditions, le gouvernement a décidé d'interdire les manifestations et cortèges du 1er mai qui, selon ses prévisions, devaient servir de prétexte à des protestations contre le projet de loi militaire.

L'interdiction s'étend non seulement à la ville d'Amiens, mais à tout le département. Elle est d'ailleurs générale et, suivant des ordres ministériels, s'étend à tout le pays.

Des mesures sont prises pour empêcher les rassemblements et attroupements et un service d'ordre spécial a été organisé pour cette journée dans Amiens ».

## Dans le Pas-de-Calais

Arras, 30 avril. — En prévision des manifestations à l'occasion du 1er Mai, cent gendarmes ont été envoyés dans le bassin houiller.

Les troupes sont consignées.

## Dans la Saône-et-Loire

Chalon-sur-Saône, 30 avril. — Plusieurs groupes socialistes et syndicalistes de certaines catégories ouvrières du département de Saône-et-Loire ayant décidé de faire le 1er mai des manifestations contre le service de trois ans, avec pancartes et inscriptions diverses, pénétrant dans les rues, en même temps qu'aurait lieu un défilé avec drapeaux, tambours et clairons, le préfet vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — Sont interdits sur la voie publique dans toutes les communes du département de Saône-et-Loire, tout rassemblement, défilé et toute manifestation de même nature ayant un but d'agitation se produisant dans un centre déterminé ou se rendant d'une commune à une autre, ainsi que l'usage de tambours, clairons et trompettes, etc., ayant pour objet de provoquer lesdites manifestations.

Article 2. — Il est interdit de faire circuler pour le même objet les drapeaux, bannières ou pancartes, quels qu'ils soient.

Article 3. — MM. les sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie, commissaires spéciaux et municipaux de police et tous agents de la force publique sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché à la diligence de MM. les maires dans toutes les communes du département de Saône-et-Loire.

Des mesures sévères seront prises pour assurer l'exécution de cet arrêté. A Montceau-les-Mines notamment, où le parti syndicaliste et socialiste se préparait à manifester dans les rues contre les trois ans, ordre a été donné de préparer des casernements pour recevoir des troupes de cavalerie et d'infanterie chargées de maintenir l'ordre. On ne prévoit d'ailleurs des manifestations violentes que dans ce centre ouvrier. A Le Creusot, tout est calme, et à Châlon aucune agitation ne semble probable.

## A Lyon, la manifestation aura lieu malgré l'interdiction

Lyon, 30 avril. — Les syndicats ouvriers ont décidé de faire, demain, malgré l'interdiction du préfet, une manifestation sur la voie publique en faveur de la journée de 8 heures, de la semaine anglaise et contre le service de trois ans.

Le cortège doit se former quai Gailleton, à 8 heures et demie, pour se rendre sur l'emplacement d'un jeu de boules, situé à l'extrémité de la ville.

La préfecture prend des mesures pour empêcher tout rassemblement.

## *Mystérieux squelette*

Saint-Nazaire, 30 avril. — On a trouvé dans le bois de Kerdeno, près de Bilon-en-Herbignac, un squelette portant au crâne la trace d'un coup de revolver.

PETROLE FIDES

son emploi écarte tout danger

FEUILLETON DU 1er MAI. — N. 19.

# *Les Baisers* DU MONSTRE

PAR

**Georges PRADEL**

En face d'elle, la trop grosse Mme Hafner. Le mari de celle-ci s'était juché sur le siège, à côté d'un valet de pied.

Pour Stéphen, il était assis devant le baron, les sourcils froncés, les traits tirés, très changé.

Le coupé Hafner, qui, il faut bien le reconnaître ne volait point les billets de banque de M. d'Heyrback, revenait à tout instant, dans ses entretiens avec la jeune femme, sur cette incomparable demeure, ville, château, domaine de La Raquine ; vantant tantôt son luxe tantôt l'originalité de sa construction, les folies, les prodigalités du baron, l'enchantement des serres.

La femme la moins curieuse est toujours un tantinet fille d'Ève, Marthe, qui commençait à s'ennuyer à Paris, car l'humeur sombre et rêche de son mari, et la société des époux Hafner n'étaient guère sujets d'égayement, se mit, sans le vouloir, à quelque peu rêver de La Raquine. Elle aurait vu volontiers cette merveille dans le baron, d'abord, et puis, ensuite, en y réfléchissant, avec le baron.

Très roué réellement fort, le baron pouvait être dans le courant, assez maître de lui pour cacher les bouillonnements de la passion enragée qui l'embrasait ; ne laissant percer qu'une affection humble, soumise, le désir de faire plaisir et nullement celui de plaire, chose impossible d'ailleurs. Contre cette dernière supposition, il était en quelque sorte protégé par sa laideur.

Et, dans son délaissement, Marthe lui savait gré de ces attentions constantes, sans cesse renouvelées sous toutes les formes.

Donc, même M. d'Heyrback y étant, La Raquine en était arrivée à lui être supportable, désirable même.

Et un jour que le baron se trouvait à table rue Demours, elle avait laissé négligemment tomber ces mots devant lui :

— Il paraît que c'est une vraie féerie votre palais de Seine-et-Marne ?...

La réponse se fit légèrement attendre.

Dans les artères du baron, le sang s'était tout à coup mis à battre avec violence... et cette violence avait été si forte que la respiration s'en était arrêtée.

Elle y venait donc ! elle désirait voir La Raquine ! Le monstre la tiendrait là dans son antre !... Avait-il assez travaillé pour arriver à ce résultat.

D'une voix que l'émotion enrouait, il répondit que l'on avait beaucoup trop vanté La Raquine devant elle, que si jamais elle consentait à y faire une visite, ce qui le rendrait réellement très heureux, — il n'insistait pas davantage pour l'instant, — elle serait très désillusionnée. M. et Mme Hafner avaient eu grand tort, ils s'étaient perdus en exagérations.

— Est-ce vrai que vous avez là toute une ménagerie ?

— Quelques bêtes dans une grande fosse, deux tigres, quelques panthères... et un ours apprivoisé que j'aime beaucoup. Je l'ai ramené de l'Hymalaya. Quand je l'ai eu, quoique jeune, il était réellement féroce. Aujourd'hui, il est tout à fait apprivoisé. On ne le tient même presque plus à la chaîne.

La curiosité de la jeune femme allait grandissant.

— Oh ! je voudrais voir tout cela ! s'écria-t-elle naïvement, et sans réfléchir à ses paroles.

Stéphen d'un air ennuyé, chipotait le mets servi dans son assiette ; il releva brusquement la tête, et une légère rougeur lui monta aux joues.

M. Hafner avait pris la balle au bond, n'ayant garde de lui laisser toucher terre.

— Mais pourquoi M. et Mme Valières ne viendraient-ils pas passer une quinzaine, quelques semaines à la Raquine. C'était d'une merveilleuse simplicité. Autant aller là que sur une plage du bord de la Manche.

Le baron coupait la parole au petit homme, et formulait régulièrement l'invitation. Il serait enchanté que la jeune femme l'acceptât.

A cet instant, Stéphen intervint.

Les chemins de fer Mingréliens ne pouvaient se passer de lui. Sa présence était indispensable. Bref, en bredouillant, en cherchant les mots qui lui venaient péniblement aux lèvres, il accumula raisons sur défaites.

Le baron, chez qui on commençait à sentir une irritation sourde, insistait.

Sans doute, la présence de Stéphen était nécessaire à Paris, mais il pouvait partir le matin, après déjeuner, et revenir à Meaux par l'express de cinq heures. Que de fonctionaires, d'administrateurs qui en faisaient autant pendant quatre ou cinq mois de l'année. En un quart d'heure, les attelages du baron le conduiraient à la gare de Meaux et l'en ramèneraient. Tous les difficultés, toutes les objections étaient par avance vaincues et levées.

M. Valières ne se rendait pas encore. Tandis qu'il ne s'y trouvait pas, Marthe ne pouvait pas demeurer seule tout le long du jour à La Raquine.

— Mais, fit vivement le baron, monsieur et madame Hafner voudront bien être de la partie, je le suppose. Ce n'est point la première fois qu'ils acceptent l'hospitalité à La Raquine : Hafner a aussi des affaires à Paris et elles ne souffrent nullement de sa villégiature.

Le petit homme s'inclinait et d'un ton pénétré, en termes émus, remerciait chaudement son protecteur. Sa femme et lui seraient cent fois, mille fois trop heureux d'accepter cette invitation si gracieuse.

On se levait de table.

Marthe entrait seule dans le salon, le baron ayant pris l'habitude de ne jamais lui offrir le bras.

Mme Hafner suivait, charabiant avec bruit et exécutant des variations sur le thème des plaisirs qu'elle récolterait à La Raquine.

En traversant la double porte, le baron se trouva à la hauteur de Stéphen, et alors, d'une voix à la fois sourde et sèche, il lui dit très vite :

— Que signifie donc cette ridicule susceptibilité ?

Puis il passa.

L'autre, vainement, avait fait un effort pour se cabrer. Il avait douloureusement senti la griffe que le maître lui appuyait sur l'épaule en signe de servage.

L'esclave n'eut pas le courage de se révolter, son indignation n'eut qu'un éclair qui aussitôt s'éteignit.

Le café une fois servi, il prétexta d'une réunion d'actionnaires et sortit, ainsi que maintenant il en prenait chaque soir l'habitude.

Quelques secondes plus tard, Marthe prêtant l'oreille au milieu du silence, du froid causé par le sans-gêne de son mari, put entendre le roulement de la voiture qui l'emportait.

Au mouvement précipité de son éventail, on pouvait deviner le froissement qu'elle éprouvait en se sentant délaissée ainsi devant des étrangers et cela d'une façon aussi cavalière.

Ce sentiment de contrariété dura peu. Stéphen, l'égoïste Stéphen ne valait réellement pa la peine d'être regretté et son dédain ne pouvait l'atteindre.

Mais elle avait compté sans ce petit reptile d'Hafner qui, plein d'à-propos et de tact, trouva joli de fredonner du bout des dents :

— Il faut que jeunesse se passe.

Et jusqu'à sa verteuse épouse, qui crut devoir appuyer, et répéter :

— Oui, il vaud que cheunesse se basse !

Le baron ne réprima point un geste de violente impatience ; ses agents étaient, dans leur zèle, d'une par trop insigne maladresse. Et, s'adressant directement à Marthe, il lui demanda :

— Et quand voulez-vous venir à La Raquine ?

— Oh ! le plus tôt possible, répondit-elle, heureuse de prendre un parti qui n'aurait pas tout l'agrément de son mari.

Quant à Stéphen, le coupé le conduisait rapidement rue Caumartin. Le cocher n'avait même pas eu besoin de recevoir un ordre. Il connaissait l'adresse, c'est-à-dire la nouvelle habitude de « monsieur ».

Le prétexte, la réunion d'actionnaires, habitait au premier étage de la rue Caumartin et se nommait Hortense Raucourt.

Jolie fille, mais médiocre danseuse, occupant le rang de second coryphée au théâtre du Châtelet.

Tout soucieux, il entra dans un petit salon trop somptueusement meublé.

Et Hortense, dans un flot de mousseline et de dentelles, lui sauta au cou en lui disant :

— Comme tu es en retard, mon chat ; tu sais pourtant que j'entre en scène à dix heures et demie.

VIII

Hortense Raucourt était encore une idée d'Hafner. Pour une action mauvaise, elles ne manquaient jamais à l'affreux petit homme. Sa femme, il faut le reconnaître, y avait collaboré.

— Fois-du, Hafner, lui avait-elle fait avec ce soi-disant parfum d'Alsace, dont pour le moment nous ferons grâce au lecteur, vois-tu, Hafner, ça ne va pas asse zvite, le baron s'impatiente, et il est capable d'en faire une maladie.

— Eh bien, reprit le petit homme, il faudrait le doter d'un bon vice. Si nous lui inventions une passion ?

La grosse dodon éclata d'un rire épais, qui fit tressauter les redoutables timbales de son corsage.

— Tu es gentil, Hafner, tu es drôle comme tout. Quel dommage que tu sois si coureur !...

— Mais non, mais non.

Et Hafner se dressait sur ses pointes, savourait au plus vif ce compliment venant de sa moitié.

Après un instant de recueillement, il avait repris :

— Oui, une passion !... Une petite femme bien aimable qui lui croquerait au plus leste une petite centaine de mille francs. Oh ! le baron ne demandera pas mieux.

Cent mille francs ! grogna Mme Hafner, ça ira toujours bien à cent cinquante mille, car il te faut la commission... On ne peut pas faire des métiers comme ça pour rien.

(A suivre).